

Le PADDEM VULGARISE SES EXPERIENCES PILOTES

Après Rosso et Boutilimit, le Projet d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration en Mauritanie (PADDEM), financé par la Coopération Française, a tenu son troisième séminaire à Tidjikja. Pour les trois journées (8, 9 et 10 février), le PADDEM et le groupe des bureaux d'études travaillant avec lui : Consultants associés pour les études et les recherches appliquées au développement (CAPRAD), le Bureau Mauritanien d'Etudes et de Conseils (BUMEC), Net Audit et TASMIN, ont planché avec les adjoints du wali, les hakems, les maires, leurs SG, leurs RAF, certains conseillers municipaux des différentes communes du Tagant, sur des thèmes qui touchent à la gestion des communes tels que :

- Restaurer le cadre de participation et concertation au niveau communal ;
- mettre en place une organisation efficace et efficiente, introduire une gestion des ressources humaines favorable à l'accomplissement de la mission communale ;
- favoriser la régularité et la transparence dans la gestion budgétaire et comptable ;
- contribuer à l'édification et à la mobilisation du système fiscal et autres ressources locales ;
- développer et améliorer les services rendus aux citoyens ;
- élaborer et mettre en œuvre les plans d'urbanisation ;
- effectuer l'adressage urbain...

L'ensemble des différentes expériences pilotes réalisées au Trarza (Boutilimit, Tiguent, Rosso et Tékane), et au Tagant (Moudjéria, Tidjikja, El Wahatt et Tichitt) a fait l'objet d'un document volumineux intitulé Manuel de gestion communale, vulgarisé lors des différents séminaires. Ce document se compose de trois parties : administration communale, Procédure budgétaire et comptable, fiscalité locale. Il s'agit d'un précieux outil pour des maires et conseillers municipaux qui le plus souvent ignorent pourquoi ils sont dans un conseil municipal. Les débats de Tidjikja ont montré un vif intérêt chez les participants, aussi bien en plénière que lors des différents ateliers. C'est dire que les participants n'avaient pas d'yeux que pour les pertes. La collation était aussi alléchante.

Après PADDEM I, c'est le tour du PADDEM II qui entrera en vigueur en avril prochain selon Eric Charvet un des responsables du projet. Il sera élargi à d'autres communes des régions déjà touchées, mais aussi à d'autres régions non encore couvertes du pays.

Au Tagant, les expériences pilotes ont donné des résultats appréciables, surtout à Tichitt, El Wahatt et Moudjéria. A Tidjikja, certaines insuffisances constatées ont conduit le PADDEM à proroger pour deux mois son assistance à la mairie centrale.

Outre la formation du personnel et l'amélioration du recouvrement des recettes, les communes bénéficiaires ont aussi été dotées de locaux, d'équipements et de télévisions publiques (Rachid et Tichitt). Du coup, les six autres communes du Tagant non bénéficiaires s'efforcent de créer les conditions pour être éligibles à l'assistance du PADDEM 2. Déjà, au cours de ce séminaire, les responsables du projet ont été approchés par les maires des communes de N'Beika qui regorge d'immenses potentialités jusqu'ici non exploitées, il faut le souligner, à cause des querelles politiciennes, de Soudoud, de Lakhcheb, de Lhseira, Chavret leur à demandé de préciser et de hiérarchiser leurs besoins.

Signalons enfin que le projet a installé, au Trarza et au Tagant des contrôleurs de la légalité des actes des communes dont le rôle est d'assurer le suivi et surtout la formation du personnel municipal.

Esprit de collégialité

Il est rare de trouver dans une mairie de véritables conseils municipaux assumant pleinement leur rôle, car les élus ignorent leurs prérogatives ou tout simplement parce que le maire qui trône là s'accapare tout et se conduit en despote, méconnaissant souvent ses propres prérogatives, d'où le laxisme, voire la léthargie des conseillers municipaux. Dans son allocution d'ouverture mais aussi lors de la clôture, le wali du Tagant, Yall Zakaria Alassane a remercié la Coopération Française qui offre une opportunité de formation mais aussi des moyens financiers aux mairies qui n'existent souvent que de nom, sans interlocuteurs. Le Wali a invité les maires et les conseillers municipaux à plus de collégialité dans la prise de décisions et la gestion des affaires de leurs cités. Le maire ne doit pas se substituer au conseil municipal, encore moins imposer son point de vue. Il doit accepter et favoriser l'instauration de la démocratie locale. Que chacun se sente impliqué dans l'action

du CM, c'est une affaire de tous. La commune n'en sortira que grandie. Pour M. Yall, il faut que les conseillers municipaux mesurent toute la mission placée en eux par les citoyens, d'où l'intérêt de partager, avec tous les autres membres du CM restés au terroir la formation qu'ils ont reçue lors de ce séminaire.

REALISATIONS DU PADDEM

- Mise au point des procédures de réorganisation des services dans le cadre de 8 expériences pilotes :

- Publication d'un Manuel de gestion communale et d'un guide du contrôle de la légalité ;
- Formation des agents du MINT des élus et agents communaux ;
- Diffusion d'un logiciel de fiscalité locale et d'un logiciel de Comptabilité ;
- Installation dans les wilayas du Tagant et du Trarza d'un cadre chargé du conseil et du contrôle des communes ;
- Construction, réhabilitation et équipement des locaux des huit services déconcentrés du MINT et des communes dans les wilayas du Trarza et du Tagant ;
- Equipement des services publics locaux: collectes d'ordures ménagères, éclairage public, marchés, télévisions publiques etc.

LES DEUX COMPOSANTES DU PADDEM

Le PADDEM a pour finalité de renforcer la démocratie locale et améliorer les services rendus à la population par la décentralisation et la déconcentration. Il a deux composantes :

- 1- Renforcement des services du MIPT, dans leur mission de conseil et de contrôle de leurs actes ;
- 2- Renforcement des capacités de gestion des communes et le développement des services publics.